

#### LA FERTÉ ALAIS ESSONNE

#### DATE DE CONVOCATION

18 juin 2019

#### DATE D'AFFICHAGE

18 juin 2019

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27 Présents : 14 Votants : 17

#### **OBJET:**

Modification du tableau des effectifs Emplois permanents

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Transmise en sous-préfecture le 26/06/2019

Publiée le 26/06/2019

Notifiée le 26/06/2019

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

#### Etaient présents :

Mmes et MM. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Hervé FRANEL, Caroline PARATRE.

#### **Etaient absents:**

Yves MARRE
Katia MERLEN
Stéphane LE PECULIER
Philippe AUTRIVE
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Camille CRONIER
Alain DENIMAL
Christine CASIMIR
Carole DEFFAIN

#### Etaient absents excusés :

Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Isabelle QUESNE Claire HERLIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

**VU** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 7 mai 2019 pour les avancements de grades,

VU le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

No	2019	VI	VII
* *			

#### **AUTORISE**

- de MODIFIER le tableau des effectifs ainsi qu'il est proposé,
- de CREER un poste.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

# ANNEXE DELIBERATION VII CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS

TRANSFORMATIONS DE POSTES						
POSTE ACTUEL	CAT	POSTE MODIFIE	CAT	FILIERE	DATE D'EFFET	
Avancement de grades 2019						
Adjoint technique	С	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	Technique	01/07/2019	
Adjoint technique	С	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	Technique	01/07/2019	
Adjoint d'animation	С	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	Animation	01/07/2019	
Adjoint d'animation	С	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	Animation	01/07/2019	

#### CREATION DE POSTE

POSTE	CAT	SERVICE	DATE D'EFFET
Attaché territorial	Α	Direction Générale	01/08/2019

